

MAIRIE DE SEUGY

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mil 2020 le onze février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI

PRESENTS: Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN ;Philippe BLANCHARD, Patrick VINCENT, Dominique GEHAN, Mesdames Marie-Laure SAVY, Ariane COLLARD, Pascale POLGE , Evelyne VAN HAECKE

Arrivée de Monsieur Gérard COCHET à 20 H30

ABSENTS : Anna VALIN, Valérie JEOFFROY Vincent PASQUET,

SECRETAIRE: Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :27 Janvier 2020

Ouverture de la séance 20 h

Approbation du conseil municipal du 19 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités.

Au vu de ces éléments d'appréciation, la Commune de Seugy fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2020. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

I. Le contexte

L'année 2019 a été marquée par les évènements suivants :

- Enfouissement des réseaux Chemin de Bertinval du N° 1 au N°7 et réfection complète de l'éclairage.
- Requalification de la voirie rue de la Chapelle.
- Fin de l'étude de ruissèlement des eaux pluviales.
- Réfection des allées de la Maison du Village et de la Mairie
- L'installation de la fibre optique
- La mise en service de de la Vidéo Surveillance
- La réfection du terrain de tennis
- La réfection de la première partie du terrain multisport.

Enfin, 2019 est marquée par le travail préparatoire suivant :

La programmation des principaux investissements

La programmation reprend l'ensemble des investissements programmés ou en projet et qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux et besoins de la commune.

Sur la période 2020 les dépenses d'investissement seront relancées avec :

- L'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine compris entre le N° 1 et le N° 12 devis estimatif 106 719,11 € HT soit 128 062,93 € TTC

Pour cette opération les subventions sont accordées tant pour l'enfouissement par le SMDEGTVO à hauteur de 31 811,03 € sur le montant HT

- L'enfouissement des réseaux de la ruelle Mahiot devis estimatif 93 538,05 € HT soit 112 245,66 € TTC

Pour cette opération les subventions sont accordées tant pour l'enfouissement par le SMDEGTVO à hauteur de 28 573,69 € sur le montant HT

- Réfection du terrain multisport 43 374,75 € HT
- Vidéo surveillance
-

Coût total de 98 371,69 € HT. La part de la commune de 5 313,69 € HT est payable pour le 28 février prochain, le reste est pris en charge par la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France.

L'étude pour la réfection du café « aux rendez-vous des chasseurs » fait apparaître une dépense estimative par le cabinet d'architecture de 206 000,00 €, les dossiers des subventions ont été modifiés (Région, Fonds européens, Département et PNR) nous attendons leurs acceptations pour lancer les travaux.

1. Etat de la dette Gestion de la dette sur la période 2014-2019

Depuis 2015, la dette de la commune a été contenue afin de préserver ses capacités d'emprunt futures, notamment pour améliorer nos équipements et répondre aux nouvelles obligations.

Date	Endettement de la commune (au 01/12)	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement
2014	452 702,47 €	48 391,16 €	19 982,09 €	1,82
2015	420 303,05 €	60 038,65 €	22 276,11 €	1,85
2016	712 215,77 €	75 098,61 €	23 593,90 €	3,30
2017	637 117,16 €	76 908,27 €	20 749,23 €	5,55
2018	560 208,73 €	89 413,49 €	17 856,39 €	4,77
2019	639 280,56 €	67 876,77 €	18 549,72 €	5,30

Au 1^{er} janvier 2020 la charge de la dette s'élève à 630 280,56 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Construction groupe scolaire (échéance 2023)
- Travaux Eaux Pluviales (échéance 2021)
- Construction Médiathèque (échéance 2025)
- Acquisition Bien commercial (échéance 2029)
- Enfouissement Réseaux rue de la Chapelle (échéance 2030)
- Travaux voirie rue de la chapelle + enfouissement chemin de Bertinval (échéance 2033)

L'encours est constitué de prêts à taux fixe, ne présente aucun risque, et la durée résiduelle de la dette est estimée à moins de 10 ans.

Compte tenu du montant financier des projets à venir (respect des nouvelles obligations) des arbitrages seront indispensables afin de respecter nos grands équilibres financiers.

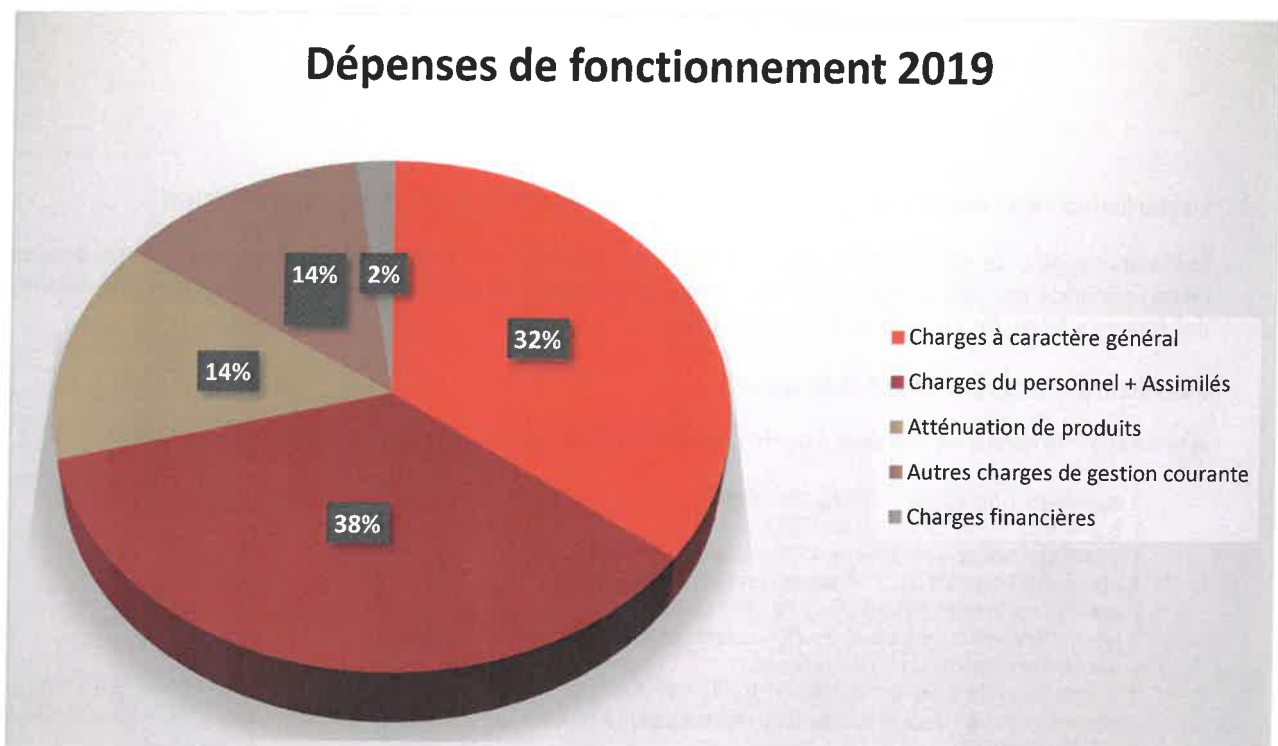
2. Les conditions de financement et les perspectives en matière de gestion de la dette

Actuellement, les conditions de financement restent assez favorables pour les collectivités locales . Aujourd'hui, les taux fixes sur 20 ans sont encore inférieurs à 2%.

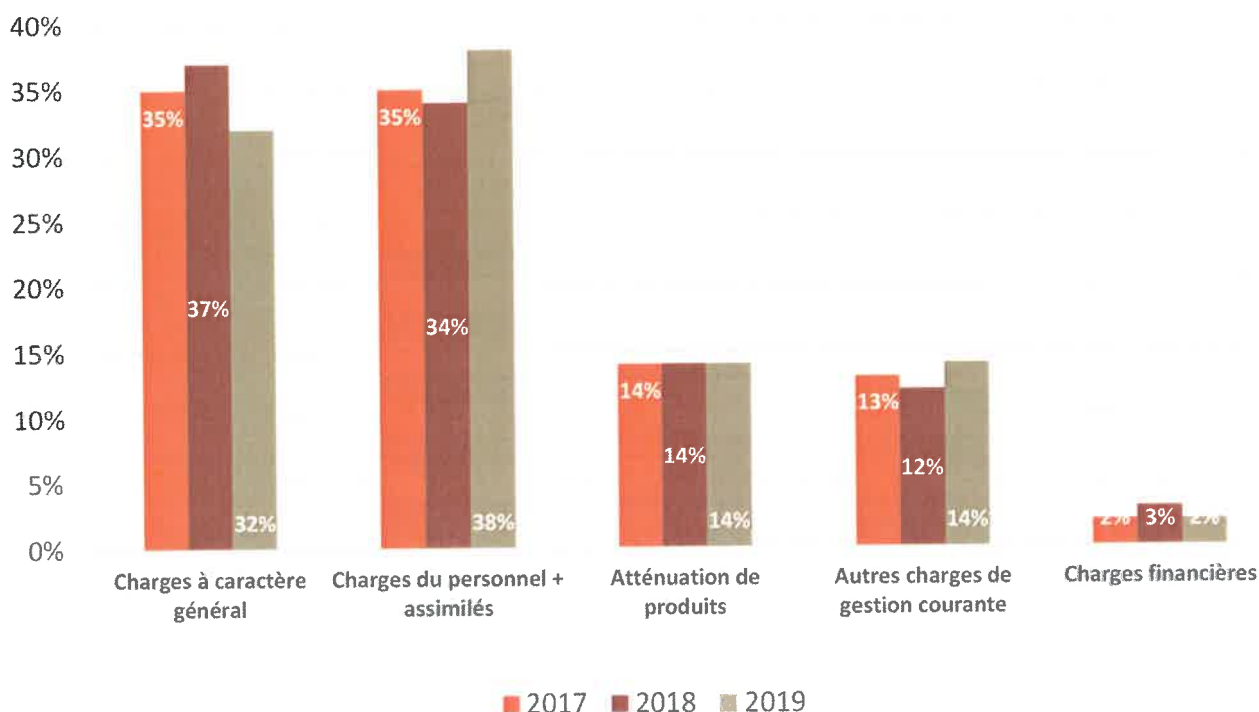
II. Les grandes masses financières

V.1 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2019		
Intitulé	Montant	%
Charges à caractère général	281 050,13 €	32%
Charges du personnel + Assimilés	292 346,04 €	38%
Atténuation de produits	107 521,00 €	14%
Autres charges de gestion courante	103 341,41 €	14%
Charges financières	18 761,08 €	2%
TOTAL	803 019,66 €	100%



Dépenses de fonctionnement



La structure prévisionnelle du budget de fonctionnement restera similaire aux exercices précédents.

Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes et frais de personnel ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2019. En 2019 poste à mi-temps crée.

Les dépenses liées aux ressources humaines

A la fin 2019, la commune comptait 6 agents titulaires et 3 agents en CDD et 1 stagiaire dans ses effectifs dont :

- 2 agents techniques territoriaux titulaires
- 1 agent technique territorial en CDD
- 1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe école maternelle
- 1 agent administratif de 2^{ème} classe en CDD à mi-temps
- 2 agents « administratif principal de 2^{ème} classe »
- 2 agents animation principal de 2^{ème} classe en CDD garderie et cantine
- 1 agent d'animation en CDD garderie
- 1 stagiaire technique en contrat PACTE qui aura vocation à remplacer un agent technique territorial en absence injustifiée depuis le 3 avril 2018. Le stagiaire en contrat PACTE a été nommé Agent technique stagiaire au 1^{er} janvier 2020

2019 marque une augmentation du coût financier de l'effectif de la commune. Ceci est dû au recrutement d'un agent administratif à mi-temps et au coût du remplacement de notre secrétaire de mairie absente pour maladie durant les 5 premiers mois de l'année.

En ce qui concerne 2020 nous pouvons prévoir la stabilité du poste salaire de la commune par rapport à 2019.

V.2 La section d'investissement

La structure de la section d'investissement au budget primitif 2020 devrait être différente de celle des exercices précédents.

En effet, le démarrage des travaux pour plusieurs projets va mobiliser des crédits budgétaires importants. (Requalification de voirie, enfouissement des réseaux, restauration de la façade du « Rendez-vous des chasseurs, création du parking rue de Giez)

A noter que les subventions départementales, régionales, européennes (façade du café) et du PNR permettront de financer en partie les travaux d'investissement. Ces mécanismes budgétaires visent à limiter le montant des dépenses, mais nous serons probablement obligés de recourir à l'emprunt, sans que le taux de l'endettement augmente car un prêt à fort intérêt se termine bientôt.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2020 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA couvrant les années 2018 (solde) et 2019
- De l'affectation du résultat 2019
- Subventions des organismes (Département, Région, DETR, PNR...)

Les dépenses d'investissement à inscrire au budget 2020 devraient principalement concerner :

- Les opérations d'équipement et les autres dépenses immobilisées
- Le remboursement du capital de la dette

V3 La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent sur :

- Taxes d'aménagement
- Taxes foncières et pour une petite partie la taxe d'habitation
- Excédents de fonctionnement
- Dotation équipements territoires ruraux
- Dotation de l'état (Forfaitaire, Solidarité rurale, Péréquation, Taxe additionnelle)
- FCTVA section fonctionnement
- Redevances des services périscolaires
- Revenus des immeubles

Vote des taux d'imposition 2020

Proposition des taux d'imposition, comme suit :

	Année 2019	Proposition année 2020
Taxe d'habitation	16,30 %	16,46 %
Taxe foncière	17,98 %	18,16 %
Foncier non bâti	105,97 %	107,04 %
Cotisation foncière entreprises	20,59 %	20,79 %

Le produit fiscal 2019 a été de 535 700 €, compte tenu de la réduction du nombre des habitants qui seront redevable de la taxe d'habitation en 2020, il est proposé au conseil municipal de voter une augmentation de 1% des taux d'imposition afin de pouvoir financer nos besoins de trésorerie en 2020, il est à noter que les taux étaient identiques depuis plus de 6 ans.

Il est demandé au conseil de voter les taux d'imposition 2020 ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 35.

SEUGY, le 11/02/2020

Le Maire
Jacques ALATI



Patrice LECLAIRE

Michel CAHOUR

Patrick GAUGAIN

Philippe BLANCHARD

Patrick VINCENT

Dominique GEHAN

Marie-Laure SAVY

Ariane COLLARD

Pascale POLGE

Evelyne VAN HAECKE

G rard COCHET